

**ASSEMBLÉE NATIONALE**25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 3818

présenté par

M. Leseul, M. Potier, M. Garot, Mme Jourdan, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Juanico,  
M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Untermaier, M. Aviragnet, Mme Biémouret,  
M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, Mme Karamanli,  
M. Jérôme Lambert, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago,  
M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les  
membres du groupe Socialistes et apparentés

---

**ARTICLE 56**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« prenantes, »,

insérer les mots :

« dont des représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à garantir que la stratégie nationale des aires protégées fasse l'objet d'une concertation de l'État avec les représentants des élus locaux, à l'instar de ce que prévoit actuellement l'article L. 110-3 du code de l'environnement pour l'élaboration de la stratégie nationale pour la biodiversité.

Cet amendement répond à une problématique soulevée par l'Association des petites villes de France (APVF). Il contribue à l'atteinte de l'objectif « - de carbone + de justice » porté par les députés Socialistes et apparentés.